MALAISE DANS L'AGRICULTURE

Une introduction à la problématique de la reconnaissance dans son rapport avec le droit

Paul RENIER avocat

PLAN DE L'EXPOSE¹

2
2
3
4
5
7
nce et réification 8
and8
10
la reconnaissance
10
11
12
12
13
14
15
17
17
18
20
22

 $^{^1}$ L'article a servi d'appui à une intervention de son auteur au cours d'un colloque organisé à l'automne 2015 dans les locaux de la faculté de droit de Namur, sur le thème du droit dans ses rapports avec la problématique de la reconnaissance.

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem; matri longa decem tulerunt fastidia menses. Incipe, parve puer: qui non risere parenti, nec deus hunc mensa dea nec dignata cubili est²

1. PARTIR EN RECONNAISSANCE

a.- Morguer

Comme l'induisent assez efficacement certains jeux électroniques de stratégie, la reconnaissance d'un territoire - dans ces jeux-là du moins - passe par un acte de courage. Plongé dans la nuit, le territoire ne s'éclaire que petit à petit, à mesure qu'on avance et à condition d'avancer. On dit bien qu'on part en reconnaissance. La reconnaissance est mouvement, comme la vie. Avancer c'est s'exposer aux surprises, bonnes ou mauvaises, ce qui donne une tonalité dramatique à toute décision, et à toute progression l'allure d'un "en-gagement", d'une mise en gage de soi-même. Il faut se mouiller, dit-on, risquer sa peau, payer de sa personne. Payer... on y reviendra, car s'il faut payer c'est qu'il y a un prix ("il y a toujours un prix à payer"), et le prix est la valeur qu'on reconnaît à une chose. L'estimation n'est pas toujours un souci: parfois on se contente d'identifier. La morgue, par exemple, est là pour ça puisqu'on désigne par là le lieu où les cadavres non indentifiés sont exposés pour être "reconnus". Tel est du moins le sens dérivé du mot "morgue", car originairement il désignait le local situé à l'entrée d'une prison où les détenus étaient gardés provisoirement, le temps que leurs gardiens les dévisagent à leur aise pour pouvoir les reconnaître par la suite. Si ce local a recu le nom de "morgue" c'est, semble-t-il, à cause de la grimace, de la "moue" qu'affichaient habituellement les geôliers lorsqu'ils dévisageaient les prisonniers au moment de leur arrivée. Dans les parlers occitans du Sud, "murr" signifiait "museau, groin", et "murricare", "faire la moue". Les geôliers morguent, ils font la moue - pas l'amour -, et c'est là peut-être le plus sûr moyen d'envoyer quelqu'un en prison, c'est-à-dire de le priver de sa liberté, de son mouvement, bref, de le retrancher du vivant.

Le *Kunstmuseum* de Bâle contient un représentation terrifiante du Christ au tombeau, de Hans HOLBEIN le jeune. Pour peindre ainsi le Christ, non dans la gloire de sa résurrection mais dans la prison d'un tombeau où le corps commence à perdre son unité sous l'effet de la putréfaction, HOLBEIN se serait servi de celui d'un noyé retiré du Rhin, que l'on avait entreposé dans une morgue. Dostoïevski, qui verra ce tableau à Bâle trois siècles plus tard, en sera marqué toute sa vie. *"Sais-tu qu'en le regardant un croyant peut perdre la foi?"*, fait-il dire au personnage de Mychkine dans *L'Idiot*.

Est-ce si grave que cela, de perdre la foi? Sans doute cela dépend-il de ce qu'on entend par "foi", car ici aussi il y a matière à de lourds déplacements sémantiques: de la foi-confiance à la foi-croyance, de l'affectif au cognitif, du coeur à la raison. Si, comme le

² « Enfant, commence à connaître ta mère à son sourire: que de peines lui ont fait souffrir pour toi dix mois entiers! Enfant, reconnais-la: le fils à qui ses parents n'ont point souri n'est digne ni d'approcher de la table d'un dieu, ni d'être admis au lit d'une déesse. » (Virgile, *Bucoliques*, quatrième églogue). Ma réflexion sur la reconnaissance ne pouvait mieux s'ouvrir que sur cet exergue. Elle m'a été proposée par mon père, Victor RENIER, qui a toujours su reconnaître, des deux portes, celle qui conduit à la vie.

suggère la question de Michkine, la foi doit être rapportée à la croyance, qui sait s'il n'est pas plus grave de ne pas la perdre que de la conserver? La présente réflexion est traversée et portée par cette question, et par la conviction que l'effort intellectuel d'Axel HONNETH peut s'interpréter comme une tentative puissamment érotique de retrouver le diamant sous la croûte qui tend toujours à se reformer, la perle dans l'huître toujours prête à se refermer, et dans le poing serré pour tenir ou pour cogner, la main tendue qui peut faire société.

b.- Ecœurer

Le 16 mai 2013, Le Soir publiait trois photographies extraites d'une vidéo jetée sur le net, où l'on voyait un soldat rebelle syrien mangeant ostensiblement le cœur d'un autre soldat fidèle au régime de Bachar-el-Assad, qu'il venait de dépecer. L'article illustré par les trois photographies était annoncé par ce titre: "Le rebelle syrien qui mange le cœur d'un soldat écœure le monde entier".

Dans les quelques lignes sur lesquelles s'ouvre le premier chapitre de son livre « La fin du courage », la philosophe française Cynthia FLEURY explique ce qu'elle entend par là. "Chaque époque historique, écrit-elle, affronte, à un moment donné, son seuil mélancolique. De même, chaque individu connaît cette phase d'épuisement et d'érosion de soi. Cette épreuve est celle de la fin du courage. C'est une épreuve qui ne scelle pas le déclin d'une époque ou d'un être mais, plus fondamentalement, une forme de passage initiatique, un face à face avec l'authenticité. La fin du courage, c'est la confrontation avec le sens de la vie qui nous échappe, ou encore cette impossible maîtrise du temps. Mais aussi, par-delà la rencontre avec la finitude, l'éventuelle aptitude au temps long. »³

Pourquoi, demandera-t-on, passer ainsi de cette histoire de dévoration d'un cœur humain à la question du courage ? C'est que le mot « courage » est construit à partir du mot latin « cor », qui signifie « cœur ». Le courage est la vertu même du cœur. Au verbo « cœur », voici ce qu'on peut lire dans un dictionnaire de la symbolique des rêves⁴ : « Le cœur est par excellence l'organe de la vie. Il symbolise le désir de vivre, le dynamisme, l'envie et la volonté (on fait les choses « de bon cœur »). Mais c'est surtout dans son association à l'amour que le cœur trouve sa signification la plus forte. Considéré comme le siège des sentiments (ce qui est un symbole plus qu'une réalité), le cœur préside aux relations humaines et aux échanges. Il évoque toute la gamme des sentiments, de la folle passion à l'amour profond. » Quand donc, en pleine guerre, un combattant se fait filmer en train de dépecer le cadavre d'un ennemi dont il arrache le cœur pour le dévorer devant une caméra, il sait au moins intuitivement ce qu'il fait. Il sait ou il sent ce que désigne symboliquement le cœur, il sait ou il sent ce que signifie l'acte de dévorer et d'incorporer. Il sait que ce n'est pas seulement le cœur d'un soldat bien précis qu'il anéantit en se l'incorporant, mais celui de tous ceux qui reçoivent le message filmé, pour peu qu'ils soient incapables de le traiter. Dévorer un cœur, c'est bien plus que manger un bout de chair: c'est priver autrui de la source même de son énergie pour se l'assimiler, c'est lui prendre sa vie à sa source même, c'est enfin s'en prendre, à travers le cœur lui-même, à l'amour auquel il renvoie, et répandre un message clair de haine mêlée de désespoir, message très proche de celui qui se lit dans les yeux de Saturne sur la célèbre toile de Goya. Le titre sous lequel fut publié l'article du journal Le Soir était

³ FLEURY, C., « La fin du courage », Paris, Fayard, 2010, p. 15

⁴ Corinne MOREL: ABC de la symbolique dans les rêves, Grancher, 2005

donc parfaitement adapté quand il annonçait qu'en mangeant le cœur d'un soldat Syrien, le rebelle *é-coeurait* le monde entier. C'était bien, en effet, le but de la publication de cette vidéo sur internet, que d'arracher le cœur du monde à travers celui d'un soldat : le rebelle savait, au moins intuitivement, ce qu'il faisait en donnant à la technique moderne mandat de porter son acte sous le regard du monde entier, dans l'espoir de le voir crever l'écran derrière lequel ce monde, voyeuriste, a pris l'habitude de se protéger.

c.- La chouette et les capitaines HADDOCK

Mais revenons à notre jeu de stratégie. On y part donc en reconnaissance, advienne que pourra. Les mauvaises surprises, ce sont les ennemis, les monstres, les maladies contagieuses, les pièges, etc. Les bonnes, ce sont les alliés, les boîtes de vitamine, les poches de sang, et parfois aussi une chouette. La chouette fait partie des boni. Elle est donnée tout à coup, tantôt par grâce, tantôt comme une faveur. En volant vers l'objectif qui lui est assigné, elle déchire l'ombre sur toute sa trajectoire, offrant à celui qu'elle sert un coup d'oeil provisoire sur certaines zones qu'il peut ainsi découvrir par anticipation, sans avoir au préalable à se mettre en mouvement et à mordre sur elles.

Sur le point de s'engager sur le vaste territoire du droit, HEGEL convoque la chouette, lui aussi. "Ce n'est qu'au début du crépuscule, écrit-il, que la chouette de Minerve prend son vol"5. Cette phrase, lâchée tout à coup, signe la fin d'une préface qui fait penser à ces "scolies" jalonnant l'Ethique de Spinoza et qui y sont comme autant d'oasis, de pauses à l'occasion desquelles l'esprit soumis à une discipline ascétique se relâche un peu, se retourne sur l'étape parcourue, fait l'inventaire de ce qu'il a engrangé, et se donne le temps de déployer les richesses contenues dans des formules denses. C'est qu'il reste souvent, fort heureusement, un peu du capitaine HADDOCK au fond du philosophe le plus austère. A un moment donné, on s'arrête et on prend sa rasade de wisky. Mais HEGEL, lui, est globalement quelqu'un de sérieux (c'est sans doute ce qui lui vaudra de devenir un philosophe d'Etat): quand il boit, c'est avant le service, et à cet égard sa préface n'est pas triste. Quel contraste, par rapport au corps de l'oeuvre! Pas de mots assez forts pour dénoncer ceux qui, à son époque, tentent de se faire passer pour des philosophes, ces "zélés propagateurs de vérités" qui croient trouver des "vérités nouvelles et inouïes" dans ce qui n'est que "vieille soupe réchauffée", qui se contentent de sentir au lieu de connaître, qui usent de "remèdes de bonne femme" (sic) en faisant dépendre du sentiment "ce qui est le travail plusieurs fois millénaire de la pensée et de l'entendement", qui rejettent les règles "comme de simples chaînes, pour disserter arbitrairement, en consultant (leur) coeur, (leur) imagination, en se fiant aux hasards de l'intuition", ces "chicaneurs du libre-arbitre", qui voudraient "faire consister le droit dans la conviction subjective", et qui considèrent par conséquent la loi comme leur pire ennemi. "Faire reposer la science, non pas sur le développement des pensées et des concepts, mais sur le sentiment immédiat et l'imagination contingente", chercher à "dissoudre dans la bouillie du coeur, de l'amitié et de l'enthousiasme cette riche articulation intime du monde moral qu'est l'Etat", tout cela n'est que "platitude". Le rôle du philosophe? Concevoir ce qui est. Non pas créer des formes, mais aller les découvrir là où elles sont déjà, au sein de la réalité qui tout entière est rationnelle: "La loi est, dans chaque chose, la raison et elle ne permet pas au sentiment de s'exalter dans sa propre particularité". Voilà donc comment, pour HEGEL, il faut comprendre que la chouette s'envole au crepuscule: "Lorsque la philosophie peint sa grisaille dans la grisaille, une manifestation de la vie achève de vieillir.

⁵ HEGEL, préface aux « *Principes de la philosophie du droit »*, Gallimard, coll. Idées, p. 45.

On ne peut pas la rajeunir avec du gris sur du gris, mais seulement la connaître". Et là où les préfaces sont supposées ouvrir et donner accès, celle de HEGEL se referme comme la lourde porte d'une prison, dont le claquement est suivi du sinistre glissement d'un verrou: "Si l'on doit parler philosophiquement d'une matière, seule convient une méthode scientifique objective, et, de même, l'auteur tiendra pour adjonction subjective, considération arbitraire et par conséquent indifférente, toute contradiction qui n'aurait pas la forme d'une étude scientifique de l'objet".

Nous voilà prévenus. Rien de tel, toutefois, que le claquement d'un verrou pour faire monter les rêves d'évasion. Au moment où le logos hégélien se déploie sous les yeux ébahis d'un auditoire comble et sidéré, SHOPENHAUER, dans un auditoire voisin, tente à la même heure (c'est ce qu'on appelle la concurrence) de convaincre deux pelés et trois tondus que le grand maître à tout faux. Et en fait de vocabulaire, il n'a rien à lui envier. Un "charlatan plat, sans esprit, répugnant, ignorant", voilà comment il voit HEGEL. Sa philosophie? Une "colossale mystification", "le verbiage le plus creux (…), le galimatias le plus stupide qui ait jamais été entendu, du moins en dehors de maisons de fous", etc.

Alors, HEGEL à la poubelle? Eh non. SCHOPENHAUER finit par trouver le succès, mais il meurt. NIETZSCHE a seize ans cette année-là. Cinq ans plus tard, il passe devant une librairie et voit dans la vitrine "Le Monde comme Volonté et comme Représentation". Il l'achète, et là, changement de ton: "Je ne sais quel démon me souffle: Rentre chez toi avec ce livre… A peine dans ma chambre, j'ouvrais le trésor que je m'étais acquis et commençais à laisser agir en moi cet énergique et sombre génie".

Il y a, faut-il le dire, beaucoup de génie aussi chez HEGEL, mais comme nous nous posons en nous opposant, dans un premier temps du moins, nous avons tendance à nous comporter à l'égard de notre semblable en postulant qu'il est parfait, pour mieux pouvoir l'écarter quand nous lui trouvons un défaut. A Paris, grande capitale, haut lieu de la culture et de la civilisation, on s'en fait depuis longtemps une spécialité. Quand il y descend (à l'entendre, le mouvement vers Paris va plutôt pour lui du haut vers le bas), ce n'est sûrement pas Michel ONFRAY qui fait exception. Il n'est que de suivre certains débats télévisés: sous des apparences de civilité, que de cruauté bien souvent! Ceux qui, paraphrasant Thomas HOBBES, affichent leur conviction que l'homme est un loup pour son prochain, trouvent là, largement, de quoi la nourrir. On a vu ce phénomène se répéter notamment avec le "livre noir de la psychanalyse". Autant on a besoin de l'autre, autant on le perçoit comme caduc et dangereux, et si, dans une magnifique préface à l'oeuvre poétique de MALLARME, SARTRE pointe chez le poète ce qu'il appelle un "terrorisme de la politesse", c'est bien pour signifier qu'il existe un usage des règles de civilité qui en fait le porte-voix d'une violence contenue, et qui même les mettent au service de cette violence, ce qui donne tout son poids à l'adage romain Summum jus, summa injuria.

2. LES ORIGINES HÉGÉLIENNES DE LA THÉORIE DE LA RECONNAISSANCE

Axel HONNETH n'a pas avec HEGEL un rapport conflictuel. Certes, pas mal d'eau a coulé sous le pont depuis le début du 19ème siècle, et l'Ecole de FRANCFORT est restée attachée à la pensée de HEGEL, mais il y a autre chose que cela. Rien que la tradition

dans laquelle pousse HONNETH en dit long sur sa méthode. Avec HEGEL, la philosophie est *théorie*, puisqu'elle "conçoit ce qui est". A l'Ecole de Francfort, pas de théorie sans *critique*, et dans cette mesure il est souhaitable que la théorie soit *normative*, c'est-à-dire qu'elle agisse sur la société plutôt que d'en donner une simple description. HONNETH ne se laisse donc pas impressionner par le verrou tiré par HEGEL à la fin de sa préface aux Principes de la philosophie du droit. Il déniche chez le jeune HEGEL, au temps où il enseignait à IENA, une idée que HEGEL délaissera mais qui semble assez féconde à HONNETH pour qu'il vaille la peine de la reprendre à nouveaux frais. C'est l'histoire qu'on retient sous le nom de "Dialectique du maître et de l'esclave". Elle raconte comment l'homme accède à la conscience de soi.

L'identité et la personnalité se conquièrent au prix d'une lutte. Soucieux de voir reconnue leur suprématie, et aussi de se déprendre de la vie courante, les deux protagonistes en viennent aux mains. Le besoin de reconnaissance passe en importance le souci de leur propre vie, du moins jusqu'au moment où l'un d'eux, frôlé par l'aile de la mort, met sa propre vie au-dessus de son attente de reconnaissance et préfère, plutôt que de mourir, devenir la chose de l'autre. En capitulant, la conscience menacée de mort renonce à la reconnaissance, considérant que la vie a plus d'importance que l'affirmation de sa liberté, et elle se met au service de l'autre. A ce stade, une conscience reconnaît sans être reconnue, l'autre est reconnue sans reconnaître. Mais la faiblesse même du serviteur va devenir sa force, car le maître devient dépendant du serviteur, qui lui assure sa subsistance. Le serviteur a le privilège du contact direct avec le monde, qu'il transforme, tandis que le maître n'a accès au monde que par l'intermédiaire du serviteur. Le serviteur, vaille que vaille, trouve le moyen de se reconnaître dans sa production, il trouve à s'incarner, à s'extérioriser dans le produit de son travail, ce qu'il ressent confusément comme l'amorce d'une liberté. Mais il manque la reconnaissance mutuelle, et c'est là qu'intervient le droit, le passage de la sphère civile à la sphère politique, celle de l'Etat rationnel. Le maître n'accède à la pleine conscience de soi qu'au prix d'une libération de l'esclave, reconnu et traité comme égal. La sphère civile est celle des intérêts égoïstes, la sphère politique, celle de la vraie liberté, la liberté "substantielle", dit HEGEL, celle qui est passée par le canal, la restriction du devoir et des institutions. HEGEL la décrit en des termes percutants au paragraphe 149 de ses Principes. Il y dit que la liberté non limitée par le devoir n'est qu'une liberté abstraite, indéterminée, bref, une impression de liberté plus qu'une liberté vraie. C'est dans le devoir, paradoxalement, que l'individu trouve une double libération: il s'affranchit de la tyrannie des pulsions autant que de celle de l'idéal, et il échappe ainsi à l'indétermination et à l'inactualité. Le devoir l'"informe", en quelque sorte.

Il faut ici s'en tenir à l'essentiel. HONNETH, disions-nous, ne se soucie pas d'entretenir avec HEGEL un rapport polémique. D'une manière générale, on sent dans ses écrits de la paix, et l'on ne peut s'empêcher de voir là l'une des preuves les plus concrètes de la vertu "performative" qu'il attache à l'idée de reconnaissance. Elle agit déjà sur celui qui danse autour d'elle. Qu'importent les défauts de tel ou tel philosophe: commençons par reconnaître ses qualités. Loin de le réfuter, ses défauts provoquent un appel d'air. Les traiter comme tels, c'est les transfigurer. Telle est la vertu de la reconnaissance. HEGEL a eu, avec elle, une intuition qu'il n'a sans doute pas développée, mais qui offre en tout cas une belle alternative à l'atomisme de HOBBES. HOBBES et MACHIAVEL ne voyaient dans la société qu'un agglomérat d'individus apeurés, poussés par leurs intérêts égoïstes, et dans l'Etat, un gendarme. HEGEL ne renonce pas à l'idée de lutte, il montre juste qu'il existe chez les hommes une attente tellement puissante qu'ils sont prêts à lui sacrifier

jusqu'à leur propre vie, l'attente de reconnaissance, qui jette tout homme, dès l'aube de sa vie, dans l'intersubjectivité. HONNETH reprend cette intuition hégélienne et la développe en se servant, notamment, des découvertes les plus récentes de la psychologie. A vrai dire il ne crache sur rien, sa recherche est pluridisciplinaire. En cela aussi l'idée de reconnaissance montre sa force opératoire.

3. LE DROIT ENTRE RECONNAISSANCE ET REDISTRIBUTION

Qu'est-ce donc que la reconnaissance, selon HONNETH? Pour faire bref, on retiendra qu'elle fait partie de ces choses dont on ne sent jamais tant l'importance que lorsqu'elles viennent à manquer, ce qui nous oriente immédiatement vers la question de la justice. En fait de justice (de justice sociale), les trois dernières décennies ont été marquées par ce que Nancy FRASER désigne comme "l'éclipse d'un imaginaire socialiste ayant pour thématique l'intérêt, l'exploitation et la redistribution". Ce n'est pas que les inégalités matérielles diminuent, tant s'en faut, mais l'accent se déplace sur les demandes de reconnaissance. Le sentiment d'injustice semble pousser davantage sur l'impression d'une domination culturelle que sur celle d'une exploitation et d'une répartition inégale des richesses. On demande à être reconnu, que ce soit dans sa nationalité, dans son appartenance à une ethnie, dans sa race, dans son genre, dans sa sexualité, etc. Prenant acte de ces revendications nouvelles, HONNETH en déduit que la possibilité et la qualité du vivre ensemble ne sont pas suffisamment garantis par des principes de justice supposés valables universellement. C'est en cela que son projet intéresse le droit. Outre le soupçon que ces principes universels pourraient bien être en fait le "véhicule tout terrain" d'une culture dominante, ils ne répondent aux attentes de reconnaissance que par le biais le moins narcissiquement satisfaisant puisqu'ils sont tirés de l'humanité même de l'homme, non de ses particularités. Or, avant de renvoyer à ce culte pathologique de l'image du moi qu'illustre la légende de narcisse, le narcissisme désigne l'état de satisfaction, d'assise, de plénitude qui constitue une étape fondamentale de la réalisation de soi. S'il débute avec l'auto-érotisme et se poursuit avec la jouissance liée au sentiment d'unité du corps que l'enfant reçoit de son image dans le miroir (narcissisme primaire), il se nourrit ensuite de gestes et de regards attentifs, approbateurs et bienveillants dont l'absence ou l'insuffisance jettent ceux qui les subissent dans la quête éperdue d'une reconnaissance alors dayantage percue comme un dû que comme un trésor à conquérir de haute lutte. Outre la défense et la protection de l'humain, c'est-à-dire de ce que tout homme a en partage, peut-on demander au droit d'intervenir en manière telle que chacun ait la possibilité d'être reconnu et de recevoir de cette reconnaissance, non seulement le respect que l'on tire d'être traité correctement du seul fait qu'on est un être humain, mais cette confiance en soi et cette estime de soi qui doivent, elles aussi, être regardées comme des conditions d'une vie bonne?

Disons-le tout de go: c'est bien dans cette direction que s'oriente Axel HONNETH. Dans une société bonne, les sujets doivent être reconnus à la fois en tant qu'êtres autonomes et en tant qu'êtres individualisés. Pour le philosophe de Francfort, "La reconnaissance juridique recèle un potentiel moral qui, à travers les luttes sociales, peut être développé dans le sens de l'universalité autant que dans le sens d'une meilleure adaptation aux

⁶ FRASER, N., « Qu'est-ce que la justice sociale ? - Reconnaissance et redistribution », La Découverte, Paris, 2005, 2011, p. 14.

différents contextes"⁷.HONNETH déclare donc prendre distance par rapport à la tradition issue de KANT parce qu'il met l'accent sur les conditions de l'autoréalisation effective de l'homme plus que sur son autonomie morale: "La morale, comprise comme le point de vue du respect universel, ne [représente] ici que l'un des multiples dispositifs servant à garantir la possibilité d'une vie bonne"⁸.

Mais qu'est-ce précisément qu'une vie bonne? N'est-il pas dangereux pour une société que le droit en intègre les conditions? Anticipant cette objection que fait monter toute tentative de rapprochement, tout risque de confusion du droit et de l'éthique, HONNETH précise: "Nous ne comprenons pas ce concept de bien comme l'expression des valeurs substantielles qui forment l'ethos d'une communauté traditionnelle concrète; il s'agit au contraire des éléments structurels de l'éthicité, tels qu'ils peuvent être identifiés normativement, du point de vue général des conditions communicationnelles de la réalisation de soi, et distingués de la multiplicité des formes particulières d'existence."10 Il y va donc de ce que HONNETH appelle une l'ébauche d'une conception formelle de la vie éthique démocratiqueII est reproché à HEGEL, comme d'ailleurs à MEAD, d'"avoir restreint le droit moderne à une simple garantie des libertés civiles, au point de ne pas voir combien il importe aussi d'améliorer les conditions juridiques de leur mise en oeuvre pour que les individus puissent en jouir effectivement."11 D'après HONNETH, "Les présupposés juridiques de l'autoréalisation individuelle représentent une grandeur susceptible d'évoluer, parce qu'ils peuvent être ajustés de plus près à la situation particulière des individus, sans pour autant perdre leur contenu universaliste."12

L'objet de la présente réflexion n'est pas de creuser théoriquement cette idée ou de la critiquer¹³, mais seulement d'en prendre acte et de la confronter à l'état actuel des sociétés modernes et de la nôtre en particulier, tel qu'il se révèle notamment dans le malaise des agriculteurs. Nous y chercherons les formes possibles de cette réification dans laquelle HONNETH voit un "oubli de la reconnaissance", et tâcherons modestement de voir dans quelle mesure le droit peut être touché par les luttes pour la reconnaissance, dans sa définition et dans sa fonction.

4. "LA RECONNAISSANCE PRÉCÈDE LA CONNAISSANCE" - RECONNAISSANCE ET RÉIFICATION

a.- La réification selon Georg LUKÁCS - Réification et échange marchand

L'ouvrage d'Axel HONNETH sur la réification, qui est sous-titré: *Petit traité de Théorie critique*, peut être regardé comme une tentative d'explicitation de la thèse, chère à HONNETH, selon laquelle la reconnaissance précède la connaissance, et par la même occasion comme une tentative de réponse à la question si, dans un contexte marqué par

⁷ Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Les éditions du Cerf, Paris, 2010, p. 211

⁸ Ibidem, p. 206

⁹ C'est nous qui soulignons

¹⁰ *Ibidem*, p. 206-207.

¹¹ *Ibidem*, p. 212.

¹² Ibidem

¹³ Voir notamment Nancy FRASER, *De la distribution à la reconnaissance ? - Les dilemmes de la justice dans une ère « postsocialiste », in Qu'est-ce que la justice sociale ? - Reconnaissance et redistribution,* pp. 13-42

ce qui ressemble à d'inquiétantes nouvelles formes de réification, ce concept forgé par Georg LÚKACS dans les années 1920 peut être réveillé ou repris à nouveaux frais.

C'est dans un contexte social marqué par l'impression d'une soumission croissante des rapports sociaux à une pensée calculatrice, rationnelle, soucieuse d'efficacité, qu'a surgi le concept de réification au début du vingtième siècle, sous la plume de Georg LUKÁCS, qui publie en 1923 son "Histoire et Conscience de Classe". Six à sept ans plus tard, juste à mi-chemin entre les deux guerres mondiales, FREUD rédige en une quinzaine de jours son "Malaise dans la culture", dont la seconde édition s'achève sur une interrogation inquiète à propos de l'issue du combat que se mènent les pulsions de vie et les pulsions de mort¹⁴. Or, relève Axel HONNETH, notre époque actuelle se distingue par un malaise semblable, qui trouve l'une de ses expressions dans certaines oeuvres littéraires, telle celle de Michel HOUELLEBECQ, montrant des individus qui se côtoient et se traitent comme des objets dénués d'empathie sur fonds d'une société dominée par les valeurs économiques. Des analyses sociologiques mettent en évidence une tendance opportuniste à feindre les sentiments, à gérer les émotions selon les principes du management, et certains courants de la recherche scientifique croient pouvoir réduire les comportements humains à une affaire de connexions neuronales, rapprochant l'homme de la machine.

Dans le contexte social qui lui était propre, Georg LUKÁCS désignait comme réification le fait de traiter comme une chose un être qui n'en possède pas les qualités, et il imputait la tendance à une généralisation de la réification à ce que HOUELLEBECQ désigne dans l'un de ses romans comme "l'extension du domaine de la lutte", c'est-à-dire celle de l'échange marchand capitaliste, qui pousserait à ravaler les objets au rang de choses exploitables. les partenaires de l'échange au rang d'instruments d'une transaction dominée par la recherche du profit, et ses propres facultés comme des ressources utiles dans le calcul des opportunités de profit. La réification tiendrait à l'obligation, dictée par le couci d'efficacité et la recherche du profit, d'adopter vis-à-vis du monde une attitude désengagée, détachée, neutre, observatrice, à laisser les événements se dérouler sans s'y impliquer personnellement et surtout, sans se laisser affecter émotionnellement par eux. La généralisation des calculs stratégiques à l'ensemble du monde environnant exigerait l'adoption de cette "posture" réifiante, qui deviendrait comme une seconde nature, un habitus, les objets à échanger, les partenaires des échanges et les ressources propres ne s'appréciant plus "qu'en fonction de leurs caractéristiques quantifiables et de leur utilité telle qu'elle est révélée dans la quête du profit"15. LUKÁCS analysait moins la réification comme une erreur de catégorie ou une faute morale que comme une praxis manquée, ce qui le poussa à s'interroger sur ce que serait une vie authentique. Si l'attitude désengagée, calculatrice, purement contemplative traduit un ratage, une vie authentique doit forcément se caractériser par l'engagement et la participation.

^{14 «} La question décisive pour le destin de l'espèce humaine me semble être de savoir si et dans quelle mesure son développement culturel réussira à se rendre maître de la perturbation apportée à la vie en commun par l'humaine pulsion d'agression et d'auto-anéantissement. A cet égard, l'époque présente mérite peut-être justement un intérêt particulier. Les hommes sont maintenant parvenus si loin dans la domination des forces de la nature qu'avec l'aide de ces dernières il leur est facile de s'exterminer les uns les autres jusqu'au dernier. Ils le savent, de là une bonne part de leur inquiétude présente, de leur malheur, de leur fonds d'angoisse. Et maintenant il faut s'attendre à ce que l'autre des deux 'puissances célestes', l'Eros éternel, fasse un effort pour s'affirmer dans le combat contre son adversaire tout aussi immortel. Mais qui peut présumer du succès et de l'issue? »

¹⁵ Axel HONNETH, La Réification, Petit traité de Théorie critique, Paris, Gallimard, 2007, p. 26.

HONNETH voit là une orientation intéressante de la pensée de LUKÁCS. Il décide de lui emboîter le pas en évitant le piège d'une généralisation hâtive ou d'une réduction simpliste consistant en un rapprochement excessif de la réification et de l'échange marchand. Dans nos sociétés "hautement différenciées", en effet, l'exigence d'efficacité impose d'admettre qu'il puisse parfois être opportun de se rapporter les uns aux autres sur le mode stratégique.

b.- Souci, participation engagée et reconnaissance

Ou'est-ce donc qu'une pratique engagée et participante? Considérant que HEIDEGGER et DEWEY ont avec LUKÁCS une sorte d'affinité élective, HONNETH prend appui sur eux pour tenter de répondre à cette question. Au fond, observe-t-il, ce qui se cache derrière la critique lukácsienne du capitalisme, c'est une critique plus large de la philosophie moderne en tant qu'elle est dominée par le schéma de l'opposition sujet-objet. Or Heidegger impute aussi à une sorte de "cécité ontologique" l'idée selon laquelle il serait possible de saisir la réalité de manière neutre. Une telle croyance est imputable à cet "oubli" dont il est question dès la première ligne de *Sein und Zeit*, oubli portant sur les structures de l'existence humaine. L'homme est tout sauf un être désincarné, "délocalisé" pour reprendre un terme actuel à forte charge affective. "De prime abord et le plus souvent", ce n'est pas dans la posture de la connaissance que nous sommes au monde, mais bien dans celle du "souci", entendu non pas comme cette inquiétude affairée qui mine, mais bien comme le fait d'être simplement toujours occupé à quelque chose dans un monde ouvert duquel on reçoit des significations multiples. Dans un monde réifié, ce rapport originaire au monde n'est pas éliminé, il est plutôt voilé. Or ce qui fait l'authenticité du "souci", de l'attitude participante et engagée par comparaison au "ratage" de la posture réifiante, ce n'est pas tant l'engagement en lui-même que ses fruits. En effet, ce que reçoit celui qui prend part à la vie sociale, qui s'y implique, tient à la prise en compte du point de vue de ceux qu'il a en face de lui. Il apprend à comprendre ce qui motive l'autre dans ses actions. La gravité de la posture réifiante tient donc à une rupture du lien rationnel propre à l'interaction humaine, du fait qu'elle cesse d'être médiatisée par la "sympathie". La communication entre les hommes dépasse le seul champ étroit de la connaissance. Je ne rencontre pas l'autre quand je ne me soucie que des motifs rationnels de ses actions, mais bien quand j'adopte à son égard une posture affirmative. Le "souci" de HEIDEGGER et la "participation engagée" de DEWEY ajoutent de l'affectif à la simple prise en compte rationnelle de la perspective du participant. L'effort des hommes pour communiquer entre eux en prenant en compte leurs motivations personnelles est "toujours déjà" précédé par une orientation existentielle simple dans laquelle entre en jeu l'émotion et les affects, et c'est l'oubli de cette posture originaire qui conduit à réduire le mode à des "entités chosales".

c.- Les hommes sont-ils mortels ou bien meurent-ils? - Primauté de la reconnaissance

C'est à ce stade de sa réflexion que, pour expliquer la primauté génétique autant que conceptuelle de l'attitude du souci ou de la participation engagée par rapport à la "saisie neutre de la réalité", HONNETH se propose de leur substituer, "avec la prudence requise", l'idée de reconnaissance, qu'il tente d'éclairer à partir de la pensée de DEWEY, parce quelle permet de débarrasser la pensée de HEIDEGGER de la charge dramatique, du pathos liés à sa dénonciation de la rationalité instrumentale. Comme LUKÁCS et

HEIDEGGER, DEWEY considère que notre modèle de pensée, fondé sur l'opposition du sujet et de l'objet, ne peut être sans conséquences sur la façon dont notre société se comprend elle-même. On y vit dans la séparation de la connaissance et du sentiment, de la théorie et de la pratique, de la science et de l'art. DEWEY ne se soucie pas de critiquer la civilisation moderne, mais d'en montrer les ressorts avec des arguments tirés de l'épistémologie et de la théorie du langage. La posture qui consiste à saisir la réalité de manière neutre, il l'appelle le "modèle du spectateur". Elle dérive toujours d'une expérience holistique. En d'autres termes, c'est sur fond d'une participation intéressée, engagée, impliquant une expérience globale, que se détache l'appréhention rationnelle de la réalité. Par exemple, il faut avoir constaté et vécu que "les hommes meurent" pour pouvoir formuler la proposition: "Tous les hommes sont mortels" dans laquelle le "mourir" devient une qualité détachée, artificiellement attribuée par la médiation d'un verbe "copule" aux hommes en général, indépendamment de leurs propriétés particulières, de leurs souffrances, de leurs sensibilités, de leurs drames. L'objectivation entraîne une perte, un déchargement du poids de l'affectivité et des émotions. Elle fonctionne comme une mise entre parenthèses dont il est permis de se demander si elles ne sont pas implicitement convoquées comme des boucliers, cette question n'engageant toutefois ici que l'auteur de ces lignes.

d.- Primauté génétique de la reconnaissance

Un engagement existentiel est donc au principe de tout rapport objectivant au monde, et c'est vrai tant sur le plan génétique que sur le plan catégorial. Pour le démontrer sur le plan génétique, HONNETH convoque les recherches sur l'autisme. Il y a bien, dit-il, des approches scientifiques de l'autisme qui tentent de l'expliquer en en réduisant les causes à des déficits cognitifs liés à des perturbations des fonctions intellectuelles et langagières, mais d'autres chercheurs, prenant acte de l'absence de réactivité des autistes devant la manifestation d'émotions, forment plutôt l'hypothèse d'un trouble d'origine neurologique ou génétique qui priverait l'autiste de toute possibilité de s'identifier à l'autre émotionnellement, ce qui l'enfermerait dans sa propre perspective. L'autiste serait aveugle sprirituellement, parce qu'il serait aveugle émotionnellement¹⁶. HONNETH en déduit que si l'adoption de la perspective de la personne qui lui fait face fournit au jeune enfant une instance de correction et une possibilité de décentrement, il ne faut pas perdre de vue que la prise en compte de l'attitude de la personne privilégiée comme une instance de correction implique que l'enfant se soit d'abord identifié émotionnellement à elle, ce que négligent les cognitivistes. C'est dans cette mesure que l'aptitude à adopter la perspective d'autrui peut conduire à la pensée symbolique. Pour que l'enfant puisse progresser, il faut qu'il développe un sentiment d'attachement. Ainsi l'amour s'exprime-t-il en ses débuts: sous une forme de décentrement, de sympathie existentielle qui permet à l'enfant d'éprouver les points de vue d'autres personnes comme quelque chose qui compte. Les psychanalystes parlent à ce propos d'investissement libidinal. Arrivé à cette étape de sa réflexion, HONNETH peut définir la reconnaissance comme ce "mouvement affectif qui consiste à accepter l'existence de perspectives aussi nombreuses que possible".

-

¹⁶ Réification, p. 58. HONNETH renvoie ici à un article du psychologue et psychanalyste Martin DORNES intitulé : Les sources émotionnelles de la pensée, in WestEnd, Neue Zeitschrift für Sozialforschung, 2005, vol. 2, p. 3-48.

e.- Primauté conceptuelle de la reconnaissance

Mais la primauté de la reconnaissance sur la connaissance n'est pas seulement chonologique ou génétique, elle est aussi conceptuelle. HONNETH propose de le montrer en s'appuyant sur les travaux de Stanley CAVELL, qui forge son concept de la reconnaissance à partir d'une critique de l'idée selon laquelle on pourrait avoir une connaissance immédiate des états mentaux d'autres personnes. Ceux qui défendent cette idée, souligne HONNETH, s'appuient sur une prémisse qu'ils partagent avec les sceptiques, qui sont pourtant leurs adversaires. Ils comprennent la question de l'accès aux états mentaux étrangers comme une exigence épistémique. Or, comment obtenir une certitude qualitative sur ce qui se passe dans la tête de quelqu'un d'autre? Les états mentaux seraient-ils des objets qui pourraient être visés par un savoir? Quand un sujet souffre, n'est-il pas trop impliqué, "enchâssé" dans sa douleur pour qu'il puisse en tirer un "savoir"? Dans l'*Etre et le Néant*, SARTRE montre aussi qu'il est impossible de réfuter le sceptique tans qu'on accepte sa prémisse cognitive. Pour franchir l'abîme qui me sépare de l'autre, je dois m'ouvrir à la façon dont il vit lui-même ses propres états mentaux, ce qui implique que je me laisse affecter par eux. Reconnaître, c'est alors se rendre capable de comprendre les attitudes, le comportement de l'autre, comme l'attente d'une certaine réaction. SARTRE en tire une conclusion négative: ma liberté en principe infinie (ma transcendance illimitée) trouve sa limite dans l'autre. CAVELL, quant à lui, cherche à ériger une défense contre une fausse image de la communication interhumaine, qui la réduit à des actes de connaissance. Si nous parvenons à comprendre les énoncés par lesquels autrui nous informe de ses états internes, c'est pour avoir vécu antérieurement une expérience de reconnaissance entendue au sens d'une sympathie existentielle mettant en jeu les émotions¹⁷. "Le tissage de l'interaction sociale, écrit HONNETH, ne s'effectue pas, comme on l'a souvent admis en philosophie, à partir des actes de connaissance, mais avec le matériau fourni par les postures de reconnaissance".

f.- La réification dans les relations intersubjectives

Reste à voir comment on en arrive à réifier. Nous savons déjà que la réification est un oubli de la reconnaissance, mais comment en vient-on à oublier? Comment un tel oubli est-il possible, si la reconnaissance fait partie de la structure existentielle des hommes? Voilà, selon HONNETH, la question sur laquelle butent les tentatives de réactualisation du concept de réification. Faut-il en arriver à incriminer le processus même d'objectivation de la pensée, comme le suggère LUKÁCS? Ce n'est pas la voie choisie par HONNETH. La reconnaissance ne doit pas être regardée comme le contraire de la connaissance, mais comme sa condition de possibilité, faute de quoi il faudrait tenir toute innovation sociale passant par une neutralisation de la reconnaissance et son installation dans la durée par le biais d'institutions comme un cas de réification. Pour éviter cette confusion de la réification et de l'objectivation, on peut etre tenté de décider à partir de critères externes dans quelles sphères sociales les postures de reconnaissance et de neutralisation sont exigées fonctionnellement. C'est cette voie, explique HONNETH, que choisit HABERMAS quand il définit la réification comme le

¹⁷ Sans doute est-ce à cet égard la force de la méthode psychanalytique que de prendre pour levier de la thérapie le transfert et le contre-transfert. C'est en même temps ce qui lui vaut depuis quelques années une attaque en règle des partisans de méthodes cognitivistes.

processus par lequel les conduites stratégiques pénètrent des sphères sociales dont les présupposés communicationnels se trouvent du coup menacés. La faiblesse de cette position tient à l'impossibilité de savoir à quel moment les attitudes objectivantes se mettent à exercer un effet réifiant. Il ne faut pas verser dans le simplisme: la neutralisation de la posture de reconnaissance, de participation engagée, permet de résoudre intelligemment certains problèmes. Plutôt que de crier au secours dès qu'une attitude de reconnaissance est abandonnée, mieux vaut orienter la recherche vers la relation qui existe entre les deux postures. Il y a deux formes de connaissances: celles qui n'oublient pas ce dont elles viennent, et celles qui l'oublient. Il y a donc aussi deux rapports possibles entre l'engagement et la neutralité, l'un marqué par la transparence, l'autre par l'opacité. La connaissance devient opaque et s'expose au risque d'une évolution pathologique quand elle oublie "son enracinement dans une expérience d'interaction qualitative"18. Comme y insistait ADORNO, pour bien penser, il ne faut pas oublier le lien qu'entretient la pensée avec l'objet d'une pulsion: "Le souvenir de la reconnaissance ainsi préalablement accordée à l'objet constitue la garantie même du fait que la connaissance ne construit pas fictivement son objet, mais le saisit dans tous les aspects de sa particularité concrète".

Quand une posture devient réifiante, ce n'est pas qu'on s'en trouve empêché de percevoir des expressions humaines: on devient plutôt incapable de s'y sentir lié. L'oubli de la reconnaissance qui en est la cause ne doit pas s'entendre comme le fait de désapprendre, mais plutôt comme un passage au second plan. Ce n'est pas un hasard si HONNETH cite l'exemple du match de tennis entre deux amis, durant lequel le souci de gagner fait oublier qu'on joue contre un ami. Cet exemple illustre cette forme de restriction de l'attention qui consiste en une autonomisation d'un but particulier par rapport au contexte. Mais il en existe une autre, où ce sont des schémas de pensée (des préjugés ou des stéréotypes) qui influencent notre manière d'agir. Il faut alors davantage parler de défense ou de dénégation que d'oubli.

g.- La réification de l'environnement naturel

Avant de tenter une explication sociologique de la réification, HONNETH veut vérifier si sa thèse du primat de la reconnaissance vaut non seulement pour les relations intersubjectives, mais aussi pour la relation que l'homme entretient avec son environnement naturel et avec lui-même. LUKÁCS, HEIDEGGER et DEWEY considèrent qu'il faut en effet avoir découvert la nature dans sa valeur qualitative pour pouvoir la viser dans son objectivité. Mais soutenir que le rapport à la nature devient réifiant sous le seul prétexte qu'on la traite de manière instrumentale est insuffisant. Pour le rapport de l'homme avec son environnement naturel, HONNETH estime qu'il n'est pas possible de parler de réification sans passer par le détour de la reconnaissance intersubjective. C'est encore, en effet, à partir d'un investissement libidinal que nous nous attachons à certains objets. Il est comme enrichi des significations dont la personne aimée le dote. C'est d'elles que l'objet semble recevoir une âme¹⁹. La réalité objective est plus riche lorsqu'elle est abordée dans le souvenir des significations multiples qu'elle reçoit de perspectives différentes. Il y a là, souligne HONNETH, une connexion interne entre la morale et la connaissance: "la reconnaissance de l'individualité d'autres personnes exige

¹⁸ Réification, p. 78.

¹⁹ Voir les célèbres vers de LAMARTINE, dans son poème *Milly ou la terre natale :* « Objets inanimés avezvous donc une âme, Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ? »

que nous observions les objets en tenant compte de tous les aspects particuliers que ces personnes ont pu percevoir". Péifier consisterait donc, dans le rapport de l'homme avec son environnement naturel, "à n'observer les animaux, les plantes ou encore les choses qu'en les identifiant de façon objective, sans nous rendre compte qu'ils possèdent une multiplicité de significations existentielles pour les personnes qui nous entourent et pour nous-mêmes". On ne pourrait donc parler de réification de manière directe que dans nos rapports à autrui. Dans nos rapports avec la nature, on ne pourrait en parler que de manière indirecte. Pour Axel HONNETH, quand on adopte à l'égard de la nature une attitude objectivante, ce n'est pas aux présuppositions pratiques de notre rapport épistémique à la nature que nous portons atteinte, mais plutôt indirectement aux conditions épistémiques de nos rapports avec les autres hommes puisque nous faisons abstraction des dimensions existentielles qu'ils attribuent à leur environnement naturel. HONNETH parle donc à ce propos d'un "oubli de la reconnaissance au second degré".

h.- L'autoréification

Reste une question avant de s'interroger sur les causes sociales de la réification: s'il peut y avoir réification dans les rapports intersubjectifs et, indirectement, dans le rapport à la nature, peut-on également réifier son rapport à soi? Est-il possible aussi de parler d'une primauté de la reconnaissance à propos du monde antérieur? Quand adopte-t-on vis-à-vis de soi-même une posture de reconnaissance, ou au contraire une attitude réifiante?

HONNETH commence par prendre acte de la réponse affirmative donnée par WINNICOTT au travers de sa théorie de la relation d'objet, par Aristote dans son Ethique à Nicomaque, et par Peter BIERI dans ses analyses à propos de l'appropriation de notre propre volonté. Les travaux de WINNICOTT montrent le lien entre la santé psychique et la possibilité d'entretenir avec sa propre vie pulsionnelle un rapport de type ludique et explorateur. Dans son Ethique à Nicomaque, Aristote laisse entendre qu'un rapport à soi satisfaisant passe par une maîtrise bienveillante des affects. Quant à BIERI, il soutient que nous ne pouvons accéder à une vraie liberté sans nous approprier nos désirs et nos sensations, ce qui passe par leur formulation plutôt que par une acceptation passive. C'est cette appropriation active qui signerait l'oeuvre d'une reconnaissance dans le rapport à soi. Pour en affiner la nature, HONNETH évoque trois formes de description du rapport à soi: celle du détectisme ou du cognitivisme, celle du constructivisme, et celle de l'expressivisme.

- Les cognitivistes pensent que l'on peut décrire le rapport à soi sur le modèle de notre rapport aux choses du monde. On se comporterait à la façon d'un détective disposant d'un savoir privilégié sur ses propres désirs et sentiments qu'il s'attacherait en quelque sorte à dénicher au prix d'une introspection.
- Les constructivistes, eux, soulignent la dimension active de notre rapport à nousmêmes. Partant de la constataion que nous parlons avec assurance de nos états mentaux bien que nous ne puissions nous prévaloir d'aucune connaissance certaine de leur contenu, ce que les cognitivistes ne parviennent pas à expliquer, ils en déduisent que cette certitude est liée au fait que nous contribuons à former os états mentaux. Désirs et sentiments seraient des produits de notre libre arbitre.

_

²⁰ Réification, p. 88.

- Les tenants d'une conception expressiviste ne se rapportent aux états mentaux ni comme à des objets, ni comme à de pures constructions: ils s'attachent à les interpréter et à les formuler, ce qui demande une reconnaissance préalable. Je ne peux avoir accès à ma propre intériorité comme à quelque chose qui mérite d'être conservé si je ne ressens pas mes propres désirs et mes sentiments comme quelque chose qui mérite d'être exprimé. HONNETH précise qu'on peut appeler cette forme de reconnaissance: "amour de soi", et il ajoute: "J'ai la conviction que c'est cette espèce de reconnaissance de soi-même dont Freud, dans sa théorie psychanalytique, présuppose l'existence évidente, comme s'il s'agissait de l'attitude irréductible de l'homme à l'égard de lui-même".²¹

HONNETH considère que les approches détectivistes ou cognitivistes et les approches constructivistes sont de bonnes descriptions d'un rapport à soi-même réifié. Tenir ses désirs pour fixes, cela n'arrive que lorsqu'on veut se conformer à un type social. Se rapporter à ses propres états mentaux comme à des constructions pures, cela n'arrive que lorsqu'on accepte d'abandonner ses désirs et sentiments propres pour correspondre de façon opportuniste à des attentes supposées. HONNETH observe que la tendance, propre à notre époque, à l'auto-observation ou à la fabrication "sur mesure" de motifs d'action ou de "besoins stratégiquement adaptés" s'accompagne du déclin progressif de la culture psychanalytique, "qui jadis procurait aux hommes des moyens de créer un rapport à soi-même d'exploration, afin d'exprimer des finalités devenues hésitantes, et non pas seulement de les observer ou de les manipuler".²²

i.- Le droit confronté aux causes sociales de la réification

Au terme de sa réflexion sur ce que peuvent être la reconnaissance et la réification dans les rapports intersubjectifs, dans le rapport à l'environnement naturel et dans le rapport à soi, HONNETH s'interroge enfin sur les sources sociales de la réification.

Si le rapprochement opéré par LUKÁCS entre la réification et l'échange économique de marchandises est excessif, il reste son impulsion. Quelles sont les structures ou pratiques qui favorisent la tendance à la réification? HONNETH propose trois hypothèses.

Tout d'abord, il existe d'autres sources sociales de la réification que le capitalisme. Certaines idéologies conduisent à la déshumanisation de groupes entiers, voire de races. Quant au capitalisme, il est permis de se demander s'il ne conduit pas plus à une dépersonnalisation qu'à une réification. Pour pouvoir compter comme un partenaire fiable d'échange, autrui doit en effet rester présent avec ses propriétés de personne, lesquelles sont protégées par le droit. Autre difficulté: convaincu de la force de pénétration de la pensée capitaliste dans toutes les sphères sociales, LUKÁCS juge évident qu'il entraîne une réification dans toutes ces sphères. Or, s'il existe un lien entre la réification des rapports intersubjectifs et celle de la nature, l'autoréification n'a pas forcément de connexion avec ces formes de réification.

Ensuite, si la réification a son noyau dans un oubli de la reconnaissance, c'est sur les causes de cet oubli qu'il faut s'interroger. La réification des rapports intersubjectifs peut

²¹ Réification, pp. 102-103.

²² *Ibidem*, p. 105.

s'expliquer par des pratiques sociales dans lesquelles l'observation d'autrui devient une fin en elle-même, mais aussi par l'adoption d'une "foi" contraignant à dénier la reconnaissance originelle²³. LUKÁCS n'a pas eu en vue cette possibilité, et il a perdu de vue que dans l'échange marchand, le statut juridique des participants les préserve l'un l'autre d'une posture simplement réifiante²⁴. HONNETH voit donc dans le droit une "traduction déficiente, mais d'autant plus efficace, de la reconnaissance préalable", et il ajoute: "La possibilité d'une attitude simplement réifiante croît toujours dans la mesure où une pratique 'observatrice' n'est plus liée aux garanties de reconnaissance minimales qu'apporte le droit. Partout où s'autonomisent des pratiques qui consistent à simplement observer des hommes, à enregistrer froidement leur existence, à les considérer comme des facteurs indépendants du contexte du monde vécu auquel ils appartiennent, et cela sans qu'ils soient insérés au sein de rapports juridiques, se développe une ignorance de la reconnaissance préalable que nous avons décrite comme le noyau de toute réification intersubjective."²⁵

HONNETH juge plus difficiles à identifier les causes sociales de la réification quand elle est due à des "typifications réifiantes".

Enfin, considérant qu'il a défini la forme propre de reconnaissance qui caractérise le rapport à soi par la possibilité de comprendre ses désirs, ses motivations et ses sentiments comme une partie de soi demandant à être articulée, HONNETH suppose qu'une tendance à l'auto-réification pourrait surgir quand le sujet commence à oublier cette auto-affirmation antérieure, parce qu'il ne pourrait plus saisir ce qu'il éprouve autrement que comme un ensemble d'objets à observer ou à produire. Les causes des attitudes autoréifiantes seraient donc à rechercher dans des pratiques sociales liées à l'autoreprésentation des sujets. Entretiens d'embauche, coaching, dating, recherche de partenaires sur internet,... ces pratiques contraindraient implicitement ceux qui y ont recours à prétendre qu'ils éprouvent certains sentiments ou à fixer artificiellement leurs sentiments: "Plus un sujet sera exposé à ces demandes de mise en scène de soi-même, plus

²³ On ne peut bien sûr s'empêcher de penser aux jeunes européens qui, rejoignant les jihadistes, en arrivent à des décapitations au couteau.

²⁴ En bail à ferme, c'est par exemple la qualité de personne du tiers acquéreur sous condition suspensive qui conduit, lorsqu'il est indûment évincé par l'exercice apparent et abusif d'un droit de préemption, à lui reconnaître certains droits plutôt que de le traiter comme un simple rouage dans la mise en œuvre du droit de préemption. Mais cette remarque d'Axel HONNETH reste-t-elle pertinente dans nos Etats de droit? Il est ici permis de lui objecter que le moteur du capitalisme est la recherche du profit, lequel ne s'obtient pas seulement par l'échange marchand mais par la spéculation et par la recherche de la voie la moins socialement et fiscalement imposée, laquelle donne lieu aux délocalisations dans des pays où cette protection tirée du droit est souvent beaucoup plus fragile, voire inexistante. La difficulté qui se pose autour d'une éventuelle indemnisation par l'Etat belge des actionnaires coopérateurs du groupe ARCO n'est-elle pas à cet égard exemplaire ? La Commission européenne y voit une aide d'Etat. Pour Christian KUNSCH, président du MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), "En quoi est-ce qu'un coopérateur spéculait ou prenait un risque? Il faisait confiance à une coopérative, et il en recevait des avantages. (...) Ce n'était pas la même chose qu'acheter et vendre des actions en Bourse, quand et comme on le souhaite. On ne peut pas sortir du mécanisme n'importe comment. » En l'état actuel des choses, il pourrait donc y avoir trace d'un optimisme excessif dans cette affirmation que « tant que quelqu'un peut être considéré au point de vue d'une maximisation de l'utilité individuelle, son engagement juridique par le contrat qui fixe l'échange lui garantit que ses qualités individuelles seront considérées d'une manière qui peut certes être seulement minimale, mais qui implique un certain nombre de contraintes réelles. » (Réification, p. 115) ²⁵ *Ibidem*, p. 116.

il développera la tendance à éprouver ses désirs et tous les buts selon le modèle des choses manipulables à merci."²⁶

5. MALAISE DANS L'AGRICULTURE

A.- Tartes à maton et sabbat des sorcières

Ab exterioribus ad interiora, ab inferioribus ad superiora.²⁷ A partir d'une expérience première de la reconnaissance liée à l'expression "partir en reconnaissance", il a bien fallu que nous consentions l'effort d'une retraite, d'une petite escalade ardue, avec la raréfaction de l'oxygène et des traces de vie que cela suppose. Le lecteur nous en excusera: il faut de tout pour faire un monde, plaine et relief, monts et vaux. On ne s'installe pas sur les sommets mais il est bon, pour le coup d'oeil, d'escalader de temps en temps. Retour à la plaine à présent, ou plutôt aux collines, celles d'Ellezelles en l'occurrence, une petite commune de l'arrondissement d'Ath.

Le 28 juin 2013, le groupement folklorique dit des paysans de la Place à l'Aulnoit prépare activement le Sabbat des sorcières qui a lieu deux fois l'an. On fabrique dans la bonne humeur des tartes à Maton, sans songer à ce moment au double sens du mot « maton ». Or voilà tout à coup que déboulent en pleins préparatifs des agents de l'AFSCA²⁸. Avertis sur dénonciation anonyme de ce qui se préparait à Ellezelles, ils constatent que les tartes sont cuites dans des vieux fours à pain chauffés au bois : rien à voir avec les normes d'hygiène strictes qui sont en principe imposées aux boulangers. Les tartes sont environnées de toiles d'araignée, elles sont entreposées sur une nappe dont la propreté est jugée douteuse, on relève la présence d'objets rouillés, de poubelles ouvertes, etc. Le rapport dressé par l'AFSCA note entre autres : « La fabrication des tartes s'effectue sous un porche, dans la cour de la ferme où trois chiens sont attachés. Des parois murales constituées de briques de façade ou de béton sont poussiéreuses. Une paroi est constituée par une porte en bois avec des tissus sales boulottés placés comme coupevent. Le plafond est composé d'un enchevêtrement de planches laissant apparaître des jours permettant le déversement des particules et de nidification d'oiseaux, etc. ». C'en est trop: les agents ordonnent la destruction pure et simple et immédiate des tartes. Résistance des paysans, la colère monte, on frise l'empoignade, mais l'AFSCA répond par des menaces de contrôles pointus, et on se résout finalement à détruire les tartes. Cent trente tartes seront ainsi rendues inconsommables, et pas de n'importe quelle façon puisqu'on utilisera pour cela du détergent de vaisselle, produit défini par le dictionnaire comme ayant la propriété de séparer les impuretés et de nettoyer. La presse publiera cette réaction des paysans : « On aurait dit un commando. Il n'y a pas eu de mise en garde pour la prochaine fois, juste une intervention choc. C'est extrêmement violent pour des gens qui font cette activité avec passion, pour l'amour du folklore. Les bénéfices nous servent à

²⁶ Réification, p. 121

 $^{^{27}}$ « Des choses extérieures vers les choses intérieures, des choses inférieures vers les choses supérieures » (Saint Augustin, *Enarr* . *in Ps. 145*, 5).

²⁸ L'AFSCA, agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, a été instituée par la loi du 4 février 2000 dans le contexte de la crise de la dioxine qui, outre son énorme impact financier et politique, avait provoqué une forte dépréciation, au regard des pays étrangers, des produits alimentaires belges. Elle a pour objectif « la sécurité de la chaine alimentaire et la qualité des aliments afin de protéger la santé des consommateurs » (loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire).

mettre sur pied notre foire paysanne. Voir tant d'efforts mis dans des sacs poubelles et aspergés de détergent, ça fait mal. Nous avons vu des hommes de soixante ans pleurer ». L'affaire est remontée jusqu'à la Chambre des Représentants, où la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture a été invitée à répondre à une question orale. Il fut demandé à la ministre si l'AFSCA avait été informée de faits d'intoxications alimentaires dans le cadre des activités organisées à Ellezelles depuis 1972, si la descente de l'AFSCA était bien survenue sur dénonciation anonyme, si des analyses avaient été effectuées sur des échantillons prélevés sur les tartes détruites, quels éléments de preuve avaient pu justifier la reprise des termes « tartes nuisibles » sur le pro justitia, et pourquoi l'Agence n'avait pas privilégié le dialogue et l'avertissement plutôt que la destruction immédiate des produits à l'aide de détergent. Dans sa réponse, la ministre distingue le fond et la forme. Sur le fond, elle justifie l'intervention de l'AFSCA en soulignant les conditions discutables, au regard des normes d'hygiène, dans lesquelles les tartes avaient été produites et stockées. « Les productions artisanales doivent être conçues avec un minimum d'hygiène. On ne peut pas pratiquer l'artisanat n'importe comment, en laissant traîner des toiles d'araignée, par exemple. Il est tout à fait possible de travailler avec des produits de terroir dans des installations simples et rustiques selon des méthodes ancestrales, tout en observant des règles d'hygiène: nettoyage du local, lavage des mains et une tenue propre. Les règles sont moins strictes pour des vendeurs occasionnels. Des mesures simples et peu coûteuses auraient, à mon avis, permis d'éviter ces problèmes. » Sur la forme, la ministre commence par rappeler qu'il n'appartient pas à l'AFSCA de prendre contact avec les responsables d'une foire artisanale, mais bien à ceux-ci de se renseigner, par exemple en consultant le site de l'AFSCA ou en prenant part à ses formations gratuites et ouvertes à tous. Mais elle ajoute : « J'ai envoyé hier un courrier à l'AFSCA en rappelant deux principes. J'ai rappelé le principe de proportionnalité et le principe d'éthique. En ce qui me concerne, la destruction de nourriture ne peut intervenir qu'en dernière instance. Ce ne peut être une arme de destruction massive, quelles que soient les conditions. Il faut parfois le faire, mais en tenant compte des principes de proportionnalité et d'éthique. Aussi ai-je demandé à l'administrateur délégué de l'AFSCA de me faire parvenir les mesures qu'il comptait prendre pour que ces principes soient à l'avenir réellement mis en œuvre. Dans 99,9 % des cas, cela se passe bien, mais il suffit d'un cas comme celui-ci. Je comprends que, pour les organisateurs, cette intrusion soit choquante, même si sur le fond, certains éléments plaidaient en faveur de l'AFSCA, mais j'aimerais qu'à l'avenir ses représentants s'inscrivent davantage dans le dialogue et interdisent, par exemple, de ne plus vendre de tartes pendant deux heures, le temps de nettoyer les locaux. (...). Il importe de trouver le juste milieu. Un contrôle implique toujours une rencontre d'êtres humains. »

b.- Système et monde vécu

Dans le monde agricole, des termes très vifs sont souvent utilisés pour désigner l'AFSCA et ses interventions. Le zèle avec lequel les contrôles ont été effectués dans les premières années qui ont suivi la création de l'Agence a provoqué de nombreuses levées de bouclier. Au-delà de la part de ces difficultés que l'on pourrait dire inhérente à tout processus de maturation, il est permis de se demander si ne se joue pas, notamment à l'occasion des contrôles, au-delà d'une simple rencontre d'êtres humains celle de deux *logoï*, de deux logiques différentes : celle du système et celle d'un monde vécu exacerbé, dans l'affaire d'Ellezelles, par le contexte folklorique du contrôle. Si l'AFSCA n'était porteuse que de cet objectif général de culture, de civilisation qui permet à l'homme de

composer avec la nature, sans doute ses interventions laisseraient-elles davantage de place à des rencontres humaines. Mais l'Agence fédérale est née sur fond d'une crise qui a laissé des traces, elle répond à un «Sauve qui peut» avec des moyens logicotechniques faussement neutres. Outre la marque d'un type déterminé de rationalité scientifique, elle intègre, prend pour acquis une idéologie d'autant plus difficile à identifier qu'elle est diffuse, répandue au point qu'elle est peut-être tenue pour « normale », évidente, par ceux-là même qui subissent les contrôles, ce qui signifie qu'elle tend à s'infiltrer et à se confondre avec le monde vécu. L'article 4 de la loi instituant l'AFSCA charge l'Agence de protéger la santé des « consommateurs ». Que ce terme ait été préféré à celui de « personnes », par exemple, ne peut être dû au hasard ni être tenu pour indifférent. L'article 9 institue un « point de contact » permanent où le « consommateur », encore une fois, peut obtenir des informations « objectives » et déposer des plaintes individuelles concernant la qualité et la sécurité alimentaire. Est-ce ce « point de contact » qui fut utilisé pour la dénonciation anonyme dans l'affaire du sabbat des sorcières ? Qui le représentant de l'AFSCA désigné pour recevoir les visites à ce point de contact doit-il s'attendre à « rencontrer » ? Pourquoi des textes de loi intègrent-ils comme allant de soi un terme aussi réducteur et réifiant que l'est celui de « consommateur »? Le texte de présentation de l'AFSCA est traversé par vingt-quatre occurrences de ce mot.

Pour anecdotique qu'elle soit, l'affaire du sabbat des sorcières est vivement intéressante en ceci que, largement imprégnés sans doute eux-mêmes par le logos porté par les représentants de l'AFSCA, les paysans d'Ellezelles se sont sentis atteints dans quelque chose que le contrôle a brutalement réveillé, et qui tient visiblement à cœur puisque l'affaire est remontée jusqu'à la chambre des Représentants.

Dans un contexte marqué par une autre affaire bien plus retentissante, celle dite « d'Outreau », on s'est aperçu que le Code de procédure pénale français contenait dans près de 100 articles 179 occurrences du mot « victime » pour désigner le plaignant ou la partie civile. Voici ce qu'on pouvait lire à ce propos dans un article intitulé : « Justice pénale : mettre fin à la présomption de culpabilité », publié dans le journal Le Monde du 21 avril 2010, sous la plume du journaliste Michaël CHETRIT :

« Selon toutes les définitions du mot 'victime' ratifiées par la France, au niveau de l'Union européenne, de l'ONU comme de la Cour pénale internationale, la victime est une personne 'qui a subi un préjudice causé par des actes qui enfreignent la législation pénale ». Constituerait une violation au principe de présomption d'innocence le fait de désigner, en cours de procédure, un simple plaignant par le terme de 'victime' avant toute décision de justice devenue irrévocable lui reconnaissant cette qualité. Cette atteinte figure pourtant de façon caractérisée dans notre Code de procédure pénale, qui utilise le terme de 'victime' dans près de 100 articles, sur un total de 179 occurrences, pour désigner le plaignant ou la partie civile. Cette erreur est d'ailleurs reproduite dans l'avant-projet de réforme, comme à l'article 121-4: la victime peut renoncer à exercer l'action civile' avant donc tout jugement. Ce manquement est en infraction avec les principes d'équité, d'impartialité, et de présomption d'innocence prévus à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme. (...). Cette méprise s'est généralisée aussi bien dans la plupart des procédures que dans les prétoires, où les victimes de dénonciation calomnieuse ont le désarroi d'entendre

l'huissier audiencier appeler leur dénonciateur à la barre du tribunal par : 'un tel, la victime'. Cette désignation est particulièrement délétère à tous les stades de la procédure, et tout particulièrement à l'occasion des expertises psychologiques. Ces dernières sont souvent effectuées par les experts qui n'ont évidemment qu'une très faible connaissance des faits et qui se fondent sur des discours émanant de la personne suspectée, du plaignant, de la partie civile, mais également des juges ou du parquet. Or, combien sont importants pour l'expert les termes employés par le juge lui-même, qui nomme l'expert. De plus, le suspect souffre du désavantage d'être renvoyé devant la juridiction pénale. (...) Ainsi, dès lors que le prévenu est quasi systématiquement déféré devant le tribunal et que le plaignant est qualifié de 'victime', dans la justice de masse dont se plaignent les juges eux-mêmes, le prévenu risque d'être condamné sur une intuition erronée. Dans l'affaire OUTREAU, parmi les 17 enfants cités, 13 d'entre eux avaient été désignés par la justice comme 'victimes' tout au long de la procédure alors qu'ils n'avaient rien subi, comme dans cet arrêt de la chambre de l'instruction saisie d'une demande de remise en liberté d'une accusée (...) qui s'avérera totalement innocente (...). Ainsi, 13 prévenus innocents avaient passé plusieurs années en prison sur les dires d'une mythomane. Les deux psychologues qui l'avaient examinée sur demande de juge avaient conclu : l'examen psychologique de Mme B. n'a pas mis en évidence de tendance mythomaniaque ; elle n'a pas de tendance pathologique à la fabulation ; ses déclarations sont crédibles et constituent les critères objectifs'. Parallèlement, des experts avaient trouvé des profils d'abuseurs sexuels à certains prévenus parfaitement innocents. Au sortir de ce calvaire, Mme G. déclarera : J'ai été incarcérée 16 mois et 3 jours. On m'a dit que j'étais un monstre. On m'a accusé d'avoir fait des choses innommables. Jamais je n'ai pu me faire entendre. J'ai tout perdu : mon emploi, ma maison, mon mari'. Dans le système pénal, où des vies peuvent dépendre de l'intime conviction' du juge, les mots ont un poids considérable. Il est temps que le mot 'victime' reprenne sa véritable place et que la présomption d'innocence soit rétablie dans la justice pénale française.

c.- Rencontre et présomption

Les mots ont un poids considérable, en effet, et la question mérite d'être posée si le droit en tient assez compte, tenu qu'il est de passer par la langue quand il s'efforce de tendre, par le formel, à l'universel. Il faut tendre à la rencontre. De tout ce que le droit a à protéger, là se trouve peut-être le noyau. Victor HUGO a-t-il tort de décrire le droit comme un sentiment ?²⁹. Faut-il lui reprocher dans les mots de HEGEL cette forme de « platitude » qui « consiste essentiellement à faire reposer la science, non pas seulement sur le développement des pensées et des concepts, mais sur le sentiment immédiat et l'imagination contingente, et à dissoudre dans la bouillie du cœur, de l'amitié et de l'enthousiasme cette riche articulation intime du monde moral qu'est l'Etat, son architecture rationnelle, qui, par la distinction bien nette des sphères de la vie publique et de leur légitimité respective, par la rigueur de la mesure qui maintient chaque pilier,

²⁹ « Ce sentiment qui est le granit de la conscience humaine, le droit, voilà le rocher sur lequel viennent échouer et se briser les iniquités, les hypocrisies, les mauvais desseins, les mauvaises lois, les mauvais gouvernements » V. HUGO, « Le Droit et la loi et autres textes citoyens », Paris, UGE, coll. « 10/18 », p. 11-12.

chaque arc, chaque contrefort, fait naître la force du tout, de l'harmonie de ses membres » ?³³⁰ Victor HUGO est un poète. Quand il prend le risque de définir le droit comme un sentiment, il ne prétend pas l'y réduire, il le vise au cœur. HEGEL est philosophe. En cette qualité il sait que le « senti ment », qu'il demande donc à être formé, informé par la raison. C'est tout le projet de HEGEL que de sauver le sentiment dans la raison : « Reconnaître la raison comme la rose dans la croix de la souffrance présente et se réjouir d'elle, c'est la vision rationnelle et médiatrice qui réconcilie avec la réalité, c'est elle que procure la philosophie de ceux qui ont senti la nécessité intérieure de concevoir et de conserver la liberté subjective dans ce qui est substantiel, et de ne pas laisser la liberté subjective dans le contingent et le particulier, de la mettre dans ce qui est en soi et pour soi. »

En tant qu'art le droit, comme la médecine, est trop intimement mêlé à la vie pour se laisser aller à l'étouffer (*Summum jus, summa injuria*) ou pour se laisser dominer par elle. Là où la vie se fige, disait NIETZSCHE, la loi s'élève à la hauteur d'une tour, ce qui peut s'entendre de deux façons, soit qu'une vie *débordante* provoque sa propre fin au travers d'une inflation législative, d'une prolifération de lois ravalées au réel, la loi ne devant dans ce cas sa « grandeur » qu'à sa multiplication quantitative, soit que la loi, fûtce par sa confusion avec la raison, finisse par provoquer l'étouffement de la vie.

Peut-être l'invitation la plus pressante qui s'adresse aux juristes aujourd'hui est-elle de repartir en quête du vrai sens de la loi, actuellement trop confondue avec la rationalité, voire un certain type de rationalité, celle qui la corrompt avec des termes tels que « consommateur », lesquels ne devraient trouver place dans la loi qu'avec d'infinies précautions et un arsenal critique. Ce n'est pas sa rationalité qui fait d'une loi une loi, c'est son autorité.

Le résultat d'une confusion de la loi et de la raison, c'est un ratage de la rencontre de la nature avec l'esprit, ratage lourd de conséquences puisqu'il peut conduire au broyage, à la biffure de l'humain, là même où l'on s'attachait à le préserver à l'aide de règles formelles. C'est sans doute quelque chose de cet ordre qui s'est passé au procès d'Outreau, mais derrière le terme de « présomption » qui fut utilisé par le journaliste dont l'article a été reproduit plus haut se cache quelque chose de plus vaste et de plus lourd qu'une simple présomption de culpabilité : le profilage, une méthode d'approche de l'autre qui ne le rend digne d'être pris en considération qu'au travers de son profil, le « reste » important peu, ce qui sans doute a conduit récemment un policier blanc à tirer sans sommation sur un enfant de douze ans de couleur noire qui agitait une arme factice. Il est rare en ce moment de pouvoir allumer son téléviseur sans tomber aussitôt sur une scène d'autopsie ou sur une scène de crime. Le rapport au mort est plus froid que le mort lui-même, on tourne autour de lui, on l'ouvre à la recherche d'indices, tout cela en discutant de la pluie et du beau temps. Il ne faut pas s'y tromper : les extrêmes partagent souvent les mêmes présupposés. La froideur des enquêteurs n'est que le pendant inversé de la peur qu'inspire la mort, une manière de lui répondre par le recours à une rationalité calculatrice qui paie son efficacité d'une perte d'enracinement.

³⁰ HEGEL, préface aux Principes de la philosophie du droit, Paris, Gallimard (coll. Idées), 1979, p. 35

d.- Agriculture et reconnaissance

Comme le rappelle l'exposé de ses motifs³¹, le Code wallon de l'agriculture, adopté en séance plénière du Parlement wallon le 26 mars 2014, l'a été dans un contexte difficile, marqué par une contraction de la main-d'œuvre agricole, la diminution drastique du nombre d'exploitations en Belgique (113.883 exploitations en 1980, 39.528 en 2011), une forte disparité des revenus selon les régions, les orientations technico-économiques et les exploitations elles-mêmes. Les gains de productivité, lit-on dans l'exposé des motifs, sont souvent obtenus au prix d'un coût social et environnemental particulièrement important (stress, rythme de travail, isolement, surendettement). L'institut français de veille sanitaire, établissement public créé par la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et au contrôle de la sécurité alimentaire des produits destinés à l'homme, a publié le 10 octobre 2013 une étude intitulée : « Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants ». Cette étude révèle qu'en France, depuis 2008, un agriculteur se suicide tous les deux jours. Dans la recherche des causes, on évoque les fortes contraintes physiques, de larges amplitudes horaires, une pression économique importante, notamment via la dépendance directe des fluctuations des politiques agricoles européennes, les contraintes environnementales et climatiques, et la succession de « crises sanitaires », tout cela dans une fréquente situation d'isolement. De nombreux agriculteurs ont mal vécu ce qu'il est convenu d'appeler d'une expression éloquente : « la mise aux normes », c'est-à-dire, pratiquement, l'adaptation de leurs exploitations à des objectifs liés au bienêtre animal et au développement durable.

Le nouveau Code wallon de l'agriculture prend acte de ces difficultés et tente de les rencontrer dans le contexte problématique de la mondialisation. On trouve dans son article 1er quatre occurrences du terme « reconnaissance ». En examinant la liste des quinze objectifs auxquels la Région wallonne entend soumettre sa politique agricole, on apprend qu'elle entend « renforcer les liens entre la société et l'agriculture par, d'une part, la reconnaissance par la société du rôle essentiel des agriculteurs, la reconnaissance, la valorisation et le développement des services rendus par l'agriculture et d'autre part, la reconnaissance des attentes sociétales par les agriculteurs » (art. 1er, § 3, 4°). Un peu plus loin, dans la même liste, on lit encore que la Région wallonne entend « assurer la promotion des produits issus de l'agriculture wallonne, faciliter la reconnaissance de ces produits et œuvrer à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'achats de produits agricoles et horticoles et d'alimentation durable. » A l'article 1er toujours, l'agriculture est reconnue comme importante (« socle de notre société », « partie du patrimoine commun de la Région wallonne »), voire essentielle au « fonctionnement économique, social, environnemental » de la Région. Elle est reconnue également comme « plurielle et multifonctionnelle », cette diversité étant perçue comme une richesse à préserver (art. 1er, § 1er). On lui reconnaît donc plusieurs fonctions, outre sa fonction nourricière, tenue pour principale (art. 1er, § 2)

La reconnaissance joue donc pleinement dans le Code wallon, tant dans le sens de l'identification que dans celui de la valorisation ou de la promotion, tant dans le domaine intersubjectif que dans le rapport de l'homme avec la nature et avec lui-même. Reste à voir qui l'emportera d'Eros ou de Thanatos car le souci d'efficacité, qui trouve dans la rationalité instrumentale un adjuvant puissant, expose sans cesse la reconnaissance à

 $^{^{31}}$ Doc. parl. wall. 946 (2013-2014) - N° 1

l'oubli. Dans un contexte marqué par les images du lait répandu comme du lisier par milliers d'hectolitres sur la terre, de bennes entières, de cadavres d'animaux jetés dans des fosses communes, de fruits ou de légumes déversés par tonnes dans les rues, puissions-nous en particulier nous souvenir que dès les premiers moments de notre vie, la nourriture que nous avons reçue était mêlée de mots, de regards et de gestes de tendresse.

Car en dépit de ce qu'on veut si souvent nous faire croire, jusqu'au sein même des lois, nous ne sommes pas, nous ne pouvons êtres de simples consommateurs.

Paul RENIER Avocat (Sc SPRL DEMETERIUS)